

# **transports publics genevois**

---

Annexes au rapport  
annuel de gestion  
2011



# Annexes au rapport de gestion

---



# Sommaire

---

4-7	—	<b>Etats financiers consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011</b>	39		
4		Bilan consolidé	40		Capital de dotation
5		Compte de résultat consolidé	41		Fonds de réserves
6		Tableau des flux de liquidités consolidés	41		Revenus des transports
7		Variation des fonds propres consolidés	41		Contribution de l'Etat de Genève
			42		Contribution de la Confédération
8-51	—	<b>Annexes aux états financiers consolidés</b>	42		Produits d'exploitation divers
8		Informations générales	42		Frais de personnel
12		Principes régissant la préparation des états financiers consolidés	43		Frais de véhicules
			43		Frais des bâtiments et installations fixes
12		Principales méthodes comptables	43		Sous-traitance de transport
24		Informations sectorielles	44		Dotations aux amortissements
24		Périmètre de consolidation	44		Pertes sur constats et débiteurs
27		Liquidités	46		Résultat financier
27		Débiteurs d'exploitation	46		Transactions avec des parties liées
28		Stocks	47		Communauté tarifaire Unireso
28		Autres actifs circulants			Cautionnements et garanties
29		Immobilisations corporelles	47		Engagements découlant de contrats de location simple
30		Immobilisations incorporelles	50		Gestion des risques
31		Participations mises en équivalence	51		Comparaison avec le budget
31		Actifs financiers à long terme			Evénements postérieurs à la date de clôture
32		Créanciers d'exploitation		52-56	— <b>Décompte final des prêts et des aides financières attribués par la Confédération</b>
32		Autres engagements à court terme			
33		Provisions	52		Convention n°3
33		Emprunts et dettes	54		Convention n°4
35		Engagements en faveur du personnel	56		Convention n°5

# Etats financiers consolidés

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 suivant le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) basé sur les normes IPSAS.

4

## Bilan consolidé

### Bilan consolidé au 31 décembre 2011

#### Actif

En CHF	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Liquidités	6	9'460'620	6'387'207
Placement à court terme		0	300'000
Débiteurs d'exploitation	7	26'527'349	23'199'328
Stocks	8	15'948'174	15'389'428
Autres actifs circulants	9	10'494'103	7'670'983
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>62'430'246</b>	<b>52'946'946</b>
Terrains, bâtiments et installations fixes	10	70'777'979	72'553'791
Véhicules et leurs équipements	10	392'562'761	347'585'603
Autres immobilisations corporelles, net	10	16'338'122	17'727'291
Immobilisations incorporelles, net	11	8'404'867	4'894'958
Travaux d'investissements en cours	10, 11	30'811'840	12'106'508
Avances sur achats d'immobilisations	10	78'922'616	46'142'682
Participations mises en équivalence	12	161'864	200'945
Actifs financiers à long terme	13	732'886	783'683
Total des actifs immobilisés		598'712'934	501'995'462
<b>Total de l'actif</b>		<b>661'143'180</b>	<b>554'942'408</b>

#### Passif

En CHF	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Créanciers d'exploitation	14	36'685'426	27'687'446
Part à court terme des provisions	16	761'820	4'646'976
Emprunts et dettes à court terme	6	13'396'693	0
Part à court terme des dettes à long terme	17	13'654'188	12'309'446
Autres engagements à court terme	15	46'642'689	41'983'827
<b>Total des exigibles à court terme</b>		<b>111'140'816</b>	<b>86'627'696</b>
Emprunts et dettes à long terme	17	441'460'925	363'869'468
Provisions à long terme	16	831'348	590'825
Engagements en faveur du personnel	18	29'582'214	27'288'297
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>471'874'487</b>	<b>391'748'590</b>
<b>Sous-total du passif</b>		<b>583'015'304</b>	<b>478'376'285</b>
<b>Capital de dotation</b>	19	<b>44'000'000</b>	<b>44'000'000</b>
Fonds de réserves	20	32'506'428	42'228'666
Résultat net de l'exercice		1'621'448	-9'662'544
<b>Capitaux propres</b>		<b>34'127'876</b>	<b>32'566'122</b>
<b>Total du passif et capitaux propres</b>		<b>661'143'180</b>	<b>554'942'408</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé

### Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

En CHF	Notes	2011	2010
Revenus des transports	21	135'232'469	127'899'446
Contribution de l'Etat de Genève	22	203'416'375	183'543'759
Contribution de la Confédération	23	7'720'191	9'472'320
Contribution des communes et des tiers		5'574'913	7'505'296
Produits d'exploitation divers	24	17'133'365	14'677'160
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>369'077'313</b>	<b>343'097'982</b>
Frais de personnel	25	205'752'563	203'320'281
Frais de véhicules	26	31'287'497	30'251'104
Frais de bâtiments et installations fixes	27	23'063'341	22'195'460
Sous-traitance de transport	28	33'701'800	32'183'023
Charges d'exploitation diverses		20'224'750	18'493'822
Dotations aux amortissements	29	33'628'215	32'356'885
Pertes sur constats et débiteurs	30	4'061'946	1'313'173
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>351'720'112</b>	<b>340'113'749</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>		<b>17'357'201</b>	<b>2'984'232</b>
Produits financiers	31	2'420'584	2'095'986
Charges financières	31	18'201'109	14'774'692
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		44'773	31'930
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1'621'448</b>	<b>-9'662'544</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau des flux de liquidités consolidés

### Activités opérationnelles

En CHF	Consolidé IPSAS 2011	Consolidé IPSAS 2010
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1'621'448</b>	<b>-9'662'544</b>
Amortissements et pertes de valeur	33'628'845	32'402'059
Provisions sur débiteurs incluses dans corrections de valeurs des actifs	-15'372	304'899
Attribution/Dissolution de provisions	-1'350'716	1'662'588
Quote-part au résultat des participations mises en équivalence	-44'773	2'871
Résultat de change non réalisé	1'170'385	235'396
<b>Résultat de l'exercice après ajustement des transactions non-monétaires</b>	<b>35'009'818</b>	<b>24'945'269</b>
Produits d'intérêts	-709'018	-595'562
Dividendes reçus	24'160	0
Charges d'intérêts	12'677'446	12'639'896
<b>Montants reclassés dans les activités d'investissement ou de financement</b>	<b>11'992'589</b>	<b>12'044'334</b>
Variation des placements à court terme	300'000	-300'000
Variation des débiteurs d'exploitation brut	-3'312'649	-5'509'653
Variation des stocks brut	-1'202'039	-1'800'979
Variation des autres actifs circulants	-2'823'120	2'437'833
Variation des créanciers d'exploitation	7'834'338	-2'465'217
Variation des autres engagements à court terme	4'658'862	2'544'338
Utilisations des provisions	0	623'188
<b>Variations du fond de roulement</b>	<b>5'455'391</b>	<b>-4'470'491</b>
<b>Flux de liquidités provenant des activités opérationnelles</b>	<b>52'457'798</b>	<b>32'519'113</b>

### Activités d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles	-91'873'903	-69'536'727
Avances sur acquisitions de véhicules	-32'779'934	-12'904'514
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-5'139'065	-3'676'205
Remboursement des créances à long terme	50'797	68'696
Produits d'intérêts encaissés	125'595	26'650
<b>Flux de liquidités affectées aux activités d'investissement</b>	<b>-129'616'511</b>	<b>-86'022'100</b>

### Activités de financement

Augmentation des emprunts	90'106'400	60'822'688
Remboursement des emprunts	-11'482'981	-10'183'085
Augmentation des engagements de leasing	0	3'745'590
Remboursement des engagements de leasing	0	-385'611
Intérêts payés	-10'571'244	-11'432'301
Intérêts payés sur le capital de dotation	-1'210'000	-1'265'000
<b>Flux de liquidités provenant des activités de financement</b>	<b>66'842'176</b>	<b>41'302'280</b>
Effet des conversions de change sur la liquidité	-6'743	39'915

<b>Augmentation/(diminution) nette de liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>-10'323'280</b>	<b>-12'160'791</b>
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice	6'387'207	18'547'998
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>-3'936'073</b>	<b>6'387'207</b>

<b>Liquidités et équivalents de liquidités tpg</b>	<b>9'460'620</b>	<b>-1'254'330</b>
Caisse centralisée auprès du Canton de Genève « Cash Pooling »	-13'396'693	7'641'536
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>-3'936'073</b>	<b>6'387'207</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## Variation des fonds propres consolidés

### Variation des capitaux propres

En CHF	← Résultats cumulés → régionaux depuis 1996						Total
	Fonds de réserve (antérieur à 1996)	Fonds de réserve autres	Résultats cumulés réseau urbain depuis 1996	Affectation cantonale	Affectation fédérale	Ecart de conversion	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>2'972'887</b>	<b>29'156'474</b>	<b>10'970'755</b>	<b>1'517'783</b>	<b>-2'368'620</b>	<b>-19'940</b>	<b>42'229'340</b>
Différences de conversion						-674	-674
<b>Fonds de réserve au 31 décembre 2010</b>	<b>2'972'887</b>	<b>29'156'474</b>	<b>10'970'755</b>	<b>1'517'783</b>	<b>-2'368'620</b>	<b>-20'614</b>	<b>42'228'666</b>
Résultat net de l'exercice	0	147'273	-9'138'823	-476'406	-194'588	0	-9'662'544
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>2'972'887</b>	<b>29'303'747</b>	<b>1'831'932</b>	<b>1'041'377</b>	<b>-2'563'208</b>	<b>-20'614</b>	<b>32'566'122</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>2'972'887</b>	<b>29'303'747</b>	<b>1'831'932</b>	<b>1'041'377</b>	<b>-2'563'208</b>	<b>-20'614</b>	<b>32'566'122</b>
Modification affectation régionale			-26'967	19'147	7'820		0
Différences de conversion						-59'694	-59'694
<b>Fonds de réserve au 31 décembre 2011</b>	<b>2'972'887</b>	<b>29'303'747</b>	<b>1'804'965</b>	<b>1'060'525</b>	<b>-2'555'387</b>	<b>-80'308</b>	<b>32'506'428</b>
Résultat net de l'exercice	0	864'673	576'871	127'732	52'172		1'621'448
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>2'972'887</b>	<b>30'168'420</b>	<b>2'381'836</b>	<b>1'188'257</b>	<b>-2'503'215</b>	<b>-80'308</b>	<b>34'127'876</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

---

## 1 - Informations générales

### 1.1 Présentation

Les Transports publics genevois (ci-après : tpg) ont été créés sous la forme d'un établissement de droit public genevois par la Loi H 1 55 sur les Transports publics genevois du 21 novembre 1975 (LTPG) en exécution des dispositions de l'article 160C de la Constitution genevoise. Les tpg ont leur siège social à Genève (Suisse), Route de la Chapelle 1 – CP 950 – CH-1212 Grand-Lancy 1. Ils sont dotés de la personnalité juridique et sont autonomes dans les limites fixées par la LTPG.

Les tpg ont pour but, dans le cadre d'un Contrat de prestations conclu avec l'Etat, de mettre à la disposition de la population du canton de Genève un réseau de communications, exploité régulièrement, pour le transport des voyageurs et de pratiquer une politique tarifaire incitative.

Les tpg sont personnellement propriétaires de l'actif du patrimoine qui leur est affecté et répondent seuls de leurs dettes et engagements. En cas de vente par les tpg d'un immeuble leur appartenant, et dont cesse ainsi l'affectation à la réalisation de leur but, l'Etat de Genève dispose d'un droit de préemption sur cet immeuble.

Ils sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat et de l'autorité fédérale compétente. La dissolution, le mode de liquidation des tpg et la désignation des liquidateurs ne peuvent être décidés que par le Grand Conseil. Le produit net de la liquidation revient à l'Etat de Genève.

### 1.2 Organisation des tpg

L'administration des tpg est confiée à un Conseil d'administration, dont le président est désigné par le Conseil d'Etat. Sous réserve des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'autorité compétente de la Confédération suisse en matière d'exploitation de lignes de transports de voyageurs, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des tpg.

Un bureau du conseil composé de cinq membres, présidé par le président du Conseil d'administration, exécute les décisions du Conseil d'administration et veille à la bonne marche des tpg, dont il suit la gestion courante. Le bureau du conseil exerce notamment les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration.

Un organe de révision procède chaque année à l'audit des comptes annuels consolidés des tpg.

### **1.3 Dispositions en matière de présentation des comptes**

En application des dispositions de l'article 28.1 LTPG, les tpg tiennent une comptabilité, établissent un bilan, un compte de profits et pertes et un compte d'exploitation annuels, conformes à la loi fédérale sur les chemins de fer, à la loi fédérale sur les entreprises de trolleybus, à leurs règlements d'exécution, à l'ordonnance sur la comptabilité des chemins de fer et au plan comptable qui y est inséré.

Selon les dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève et de son article 1.2, les tpg sont soumis aux normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après les normes IPSAS) et à leurs directives d'application genevoises. Les tpg ont décidé d'appliquer les normes IPSAS dès l'exercice 2007, en phase avec le Contrat de prestations conclu avec l'Etat pour la période 2007-2010.

A compter de l'exercice 2011, les tpg établissent leurs états financiers conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, basé sur les normes IPSAS.

### **1.4 Utilisation du domaine public**

L'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois a fait l'objet d'un cahier des charges, arrêté par le Conseil d'Etat en date du 14 décembre 1987. Ce cahier des charges fixe la répartition des tâches et règle les rapports entre les tpg, l'Etat de Genève (ci-après : Etat), la Ville de Genève (ci-après : Ville) et les autres communes dont le territoire est emprunté par les véhicules des tpg, dans le cadre des concessions fédérales accordées à ceux-ci.

### **1.5 Contrat de prestations**

Conformément à l'article 1 LTPG, l'Etat a conclu un Contrat de prestations avec les tpg. Ce Contrat de prestations est un contrat de droit public qui, dans les limites de la loi, détermine en particulier les prestations fournies par les tpg, les conditions d'exploitation du réseau et les contributions financières de l'Etat pour une période pluriannuelle. Le Contrat de prestations est soumis à l'approbation du Grand Conseil.

## 1.6 Objet du contrat

Ce contrat a pour objet d'assurer une autonomie aux tpg leur permettant d'atteindre leur but consistant à mettre à la disposition du public un réseau performant de transports publics dans l'agglomération genevoise, le reste du Canton de Genève et la France voisine, dans le respect et la sauvegarde de l'environnement.

### 1.6.1 Obligations des tpg

Les tpg s'engagent à fournir un certain nombre de prestations, mesurées sur la base d'indicateurs de performance quantitatifs, environnementaux et financiers. Les tpg s'engagent notamment à maintenir globalement pendant toute la durée du contrat les prestations définies dans l'offre quantitative de référence, l'offre de trafic régional et ses adaptations éventuelles qui sont décrites dans les documents suivants :

- La structure et le plan du réseau
- Les intervalles de passage de référence des véhicules
- La capacité des véhicules
- La déclinaison de l'offre par année

Ces documents découlent du Plan Directeur des Transports Collectifs.

Les tpg fournissent chaque année un rapport sur la réalisation de l'offre.

Le volume des activités données en sous-traitance ne peut excéder les taux fixés par la LTPG par rapport au montant des charges totales des tpg (article 1).

Les tpg appliquent les tarifs fixés dans le Contrat de prestations conclu entre l'Etat et la communauté tarifaire intégrale de Genève (UNIRESO).

Les terrains, bâtiments et équipements nécessaires à l'exploitation étaient mis à la disposition des tpg par l'Etat jusqu'au 20 décembre 2007, date à laquelle les bâtiments et les équipements ont été transférés aux tpg selon la loi 9845 ; les terrains sont restés propriété de l'Etat. En principe, les tpg assument seuls l'acquisition et les charges des nouveaux immeubles et équipements sauf si ceux-ci devaient être acquis dans le cadre d'une augmentation de l'offre des tpg sollicitée par l'Etat. Dans ce cas, les modalités sont discutées entre l'Etat et les tpg.

Les tpg assument l'entretien des infrastructures aériennes et au sol, qui demeurent propriété de l'Etat.

L'Etat délègue aux tpg les concessions relatives aux infrastructures qui lui sont octroyées par la Confédération.

### 1.6.2 Obligations de l'Etat

L'Etat s'engage à verser aux tpg par tranche annuelle l'enveloppe budgétaire pluriannuelle relative à l'offre de trafic d'agglomération.

Les indemnités versées par les collectivités publiques aux tpg, en raison de leurs commandes annuelles de prestations, sont complétées par l'Etat afin de couvrir la totalité de l'excédent de charges relatives à l'offre de trafic régional.

L'enveloppe budgétaire peut être modifiée d'un commun accord entre les parties en cas de modification de l'offre de référence. L'Etat indemnise les tpg s'il demande une réduction de l'offre entraînant des surcoûts.

L'Etat s'engage à verser les sommes utiles à l'entretien des infrastructures mentionnées plus haut. Les montants articulés dans le Contrat de prestations au titre des contributions cantonales, hors contribution additionnelle liée au transfert d'actifs, se détaillent ainsi :

En CHF	Enveloppe budgétaire
Année 2011	187'492'000
Année 2012	199'670'000
Année 2013	208'030'000
Année 2014	218'205'000
<b>Total</b>	<b>813'397'000</b>

Ces montants comprennent les indemnités relatives à la Communauté tarifaire intégrale de Genève.

### 1.6.3 Affectation du résultat des tpg

Aux termes de l'article 19 de leur Contrat de prestations 2011-2014, le résultat annuel des tpg est affecté à hauteur de 50% à la rubrique « Part de subvention non dépensée » en faveur des tpg et de 50% à la rubrique « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat » en faveur de l'Etat. A l'échéance du Contrat, les tpg conservent définitivement l'éventuel solde de la réserve « Part de subvention non dépensée », tandis que l'éventuel solde de la créance « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat » est restitué à l'Etat de Genève.

### 1.6.4 Echéance du contrat

Le contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

## 1.7 Situation fiscale

En application des dispositions de l'article 7 LTPG, les tpg sont exempts des impôts cantonaux et communaux.

En vertu de l'article 56 LIFD, les tpg ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.

En application des dispositions de l'article 33 de la Loi fédérale sur la TVA (LTVA), les subventions et autres contributions des pouvoirs publics reçues par les tpg sont exclues de la base du calcul de l'impôt sur la livraison des biens et les prestations de service de transport. L'article 58 de la LTVA est applicable pour les tpg et a donné la possibilité de décompter la TVA selon la méthode forfaitaire durant les exercices 2000 à 2004.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les tpg ont choisi d'abandonner le système de décompte forfaitaire et ont opté pour la méthode effective ; à ce titre, ils doivent soumettre l'impôt préalable à la réduction (REDIP, réduction de l'impôt préalable).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tpg ont opté pour la méthode de la réduction forfaitaire de l'impôt préalable. La réduction forfaitaire est calculée sur 3,5% des subventions.

## **2 - Principes régissant la préparation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés des tpg sont établis conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les tpg ont décidé de ne pas appliquer les normes IPSAS par anticipation à leur date d'entrée en vigueur. Les annexes détaillent l'effet qu'aurait eu l'application anticipée de nouvelles normes sur les états financiers. En l'absence de norme IPSAS spécifique, ce sont les normes IFRS qui sont appliquées sauf indication contraire.

Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur. Les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont exprimés en francs suisses.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ont été arrêtés et adoptés par le Conseil d'administration des tpg du 19 mars 2012.

## **3 - Principales méthodes comptables**

### **3.1 Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des tpg et de leurs filiales, préparés au 31 décembre de chaque année.

Les filiales sont consolidées intégralement lorsque le Groupe a une participation majoritaire et lorsqu'il en détient le contrôle, indépendamment du pourcentage de participation au capital-actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une filiale afin d'obtenir des avantages de ses activités (en principe plus de 50% des droits de vote).

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation.

### 3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique, libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours historiques.

Les états financiers des sociétés du Groupe à l'étranger sont convertis en francs suisses (CHF) en appliquant les cours de change en vigueur à la date de clôture pour les rubriques du bilan et les cours annuels moyens pour les postes du compte de résultat. Les écarts de change résultant de l'application de ces deux cours sont inscrits dans une rubrique distincte des capitaux propres jusqu'à la sortie des sociétés.

Les principaux cours suivants sont utilisés pour la conversion des chiffres des bilans et comptes de résultat en francs suisses :

Monnaies	← Cours de fin d'année utilisé pour la conversion du bilan →		Cours moyen utilisé pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie	
	2011	2010	2011	2010
Euro	1,2139	1,2505	1,2336	1,3805

### 3.3 Participations dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par le Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

### **3.4 Investissements et autres actifs financiers**

Les investissements et autres actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les prêts et créances financières, les placements ainsi que la juste valeur positive des instruments dérivés.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Le Groupe classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

#### **3.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.



### **3.4.2 Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque le Groupe fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

### **3.4.3 Actifs disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées ainsi que des placements qui ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

## **3.5 Liquidités**

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires sont présentés au bilan sous emprunts et dettes à court terme.

## **3.6 Débiteurs d'exploitation**

Les débiteurs d'exploitation sont évalués aux montants facturés, sous déduction d'ajustement pour créances douteuses. Une provision pour perte de valeur sur les créances douteuses, basée sur une revue de tous les postes ouverts significatifs, est constituée à la date du bilan.

### **3.7 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût du stock correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes d'acquisition et de production. Les coûts sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks d'articles liés aux véhicules est estimée en tenant compte de dépréciations en fonction de leur rotation, nature, ancienneté et durée de vie. Les pièces de rechange principales ainsi que le stock de pièces de sécurité relatif au parc de véhicules constituent des immobilisations corporelles dans la mesure où le Groupe compte les utiliser sur plus d'un exercice.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode du coût. Lorsque le bénéfice estimé est incertain ou lorsqu'une perte est attendue, ils font immédiatement l'objet d'un ajustement de valeur.

### **3.8 Immobilisations corporelles**

#### **3.8.1 Immobilisations détenues**

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure (révision mi-vie) est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance est comptabilisé en résultat lorsqu'ils surviennent.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale, s'il y a lieu. Les durées moyennes retenues sont les suivantes :

**Bâtiments**

Gros œuvre	40 à 100 ans
Second œuvre	40 à 60 ans
Confort	20 à 40 ans
Autres aménagements	5 à 40 ans
Installations fixes	10 à 50 ans

**Véhicules et leurs équipements**

Tramways	
- Structure	30 ans
- Révision mi-vie	17 ans
- Equipements embarqués	10 ans
Trolleybus	
- Structure	20 ans
- Révision mi-vie	12 ans
- Equipements embarqués	10 ans
Autobus	
- Structure	12 ans
- Equipements embarqués	10 ans
Autres véhicules	14 ans

**Autres immobilisations corporelles****3 à 15 ans**

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

**3.8.2 Installations sur le domaine public**

Conformément au « Cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois » du 14 décembre 1987, les infrastructures suivantes appartiennent à l'Etat et sont financées par lui (article 7) :

- les voies ferrées et leur infrastructure ;
- les supports des lignes aériennes ;
- les lignes aériennes, y compris les dispositifs de contact 600 volts (par exemple, les « luges » servant à l'enclenchement des feux de circulation et leurs raccordements) ;
- les câbles souterrains et aériens y compris leurs accessoires (génie civil) ;
- les sous-stations électriques.

Les places d'arrêt et les chaussées sont financées conjointement par l'Etat et les communes. Ces infrastructures sont mises à disposition des tpg dans le cadre du Contrat de prestations. L'Etat a calculé un droit d'utilisation des infrastructures qui couvre les charges d'amortissement et de financement de ces infrastructures. Ce droit d'utilisation est enregistré dans les comptes du groupe dans les charges et les produits (en tant que subvention non-monétaire).

### **3.9 Immobilisations acquises en contrats de location**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et des indicateurs fournis par la norme IPSAS 13 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

#### **3.9.1 Contrats de location-financement**

Les contrats ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués sont qualifiés de contrats de location-financement.

Lors de la comptabilisation initiale, ces biens sont portés à l'actif et au passif du bilan à la juste valeur des biens loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les engagements financiers qui en découlent sont portés au passif dans les dettes. Les paiements de leasing sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsque celle-ci est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

#### **3.9.2 Contrats de location simple**

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **3.10 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et licences informatiques et sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité, de huit ans en moyenne. Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

### 3.11 Pertes de valeur

Le Groupe examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Le Groupe ne dispose d'aucun actif générateur de trésorerie.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité des actifs immobilisés correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles en cours nécessitent un test annuel de perte de valeur. Ce principe n'induit aucun impact dans les faits.

### 3.12 Dettes financières et dettes d'exploitation

Les dettes financières et dettes d'exploitation comprennent les emprunts, les engagements de location-financement, les autres financements, les créanciers d'exploitation ainsi que la juste valeur négative des instruments dérivés. Elles sont présentées au bilan en passifs exigibles à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les dettes financières sont initialement enregistrées à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Les dettes portant intérêts sont évaluées ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.13 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée dans les notes.

Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que le Groupe devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

### 3.14 Avantages au personnel

#### 3.14.1 Engagements concernant les retraites

Les collaborateurs des tpg bénéficient d'un plan de prévoyance professionnelle (2ème pilier) conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (*ci-après: LPP*) du 25 juillet 1982 (RS 831.40). En application de la Loi genevoise 6601 du 9 novembre 1990 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1991, ce régime de prévoyance est administré par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg (*ci-après: la FPTPG*), fondation de droit public qui possède la personnalité juridique. La FPTPG est gérée de manière paritaire par les représentants de l'employeur et des employés.

#### Situation de la Fondation de Prévoyance en faveur du personnel des tpg

La FPTPG, fondation de droit public possédant une personnalité juridique, bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat. Elle est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat. Ses statuts ainsi que toutes modifications éventuelles de ceux-ci sont soumis à l'approbation du Grand Conseil. Ses statuts et son règlement actuel ont été approuvés par le Conseil d'Etat en date du 10 janvier 1990; la loi L6601 datée du 9 novembre 1990 découle de cette approbation.

Le plan de prévoyance de la FPTPG est un plan de primauté de prestations. Le système financier adopté par la FPTPG, tel que défini à l'article 26 de son règlement d'application, est un système mixte qui a pour but de constituer un fond de réserves actuarielles égal à la somme des valeurs actuelles des pensions en cours. Ce fond de réserves doit être

garanti en tout temps par une fortune sociale au moins équivalente.

Les IPP (Institutions de Prévoyance) de droit public ont une autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100% calculée selon l'OPP2. L'Office cantonale de surveillance des institutions de prévoyance a alors défini l'application du Modèle des experts qui exige comme objectif de couverture pour les caisses publiques genevoises la couverture complète des engagements envers les rentiers ce qui signifie qu'un découvert technique est engendré lorsque les engagements des rentiers ne sont pas couverts à 100%.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et suite à l'entrée en vigueur de la 1<sup>ère</sup> révision sur la LPP, la FPTPG établit ses comptes selon les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

#### **Traitement dans les comptes des tpg**

L'IPSAS Board a approuvé une nouvelle norme comptable internationale pour le secteur public, IPSAS 25: Avantages au personnel. Cette norme IPSAS, qui traite notamment des engagements de retraite et qui est largement empreinte d'IAS 19, a été publiée le 11 février 2008. Son entrée en application était fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pendant ce délai, les principes appliqués par les tpg tenaient compte des positions officielles d'autres organismes de normalisation et des pratiques admises du secteur public ou privé dans la mesure où elles sont cohérentes avec les IPSAS. Le choix des tpg s'était porté sur l'application des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 16.

L'application de la norme Swiss GAAP RPC 16 semblait lors de la conversion aux normes IPSAS en 2007 être la norme la plus cohérente avec la démarche des tpg envers les différentes institutions de l'Etat en matière d'application de la LGAF et, par conséquent, des DICO-Ge. Depuis les tpg ont maintenu l'application de la norme Swiss GAAP RPC 16 afin de ne pas modifier la considération avant la décision finale de son Conseil d'administration sur l'application de la nouvelle norme IPSAS 25 ou le passage à DICO-Ge, prévu pour l'exercice 2011, c'est-à-dire la fin du délai de transition prévue dans la norme. Au terme de ce délai de transition, le Conseil d'administration a décidé de ne pas appliquer la norme IPSAS 25.

La constatation d'un engagement au passif du bilan n'est pas pertinente, car les tpg n'ont pas l'obligation de résorber intégralement leur découvert.

A la place, les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus selon les effets économiques des tpg sur l'Etat. Une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 «Provisions, passif éventuels, actifs éventuels», lorsque les mesures d'assainissement requièrent de l'Etat des contributions à fonds perdus ne résultant pas, notamment, de l'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation. Toutefois, en vue d'augmenter la transparence des états financiers des tpg, le tableau présenté en Note 18 mentionne également les estimations chiffrées selon première application de la norme IPSAS 25.

### **3.14.2 Engagements concernant les autres avantages au personnel**

Pour les autres avantages au personnel, ce sont les dispositions de la norme IPSAS 25 qui ont été appliquées.

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par le Groupe au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis par les membres du personnel. Les avantages à long terme sont évalués sur la base d'évaluations actuarielles en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

## **3.15 Reconnaissance des produits**

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir au Groupe et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

### **Revenus de transports**

Les produits des activités de transport sont reconnus au moment où la prestation de transport est réputée accomplie. En conséquence, les produits de billetterie sont reconnus au moment de leur encaissement, les produits liés aux abonnements de transport sont répartis sur leur durée de validité.

### **Prestations de services**

Les produits résultant des travaux d'atelier, de garantie, de génie civil, de constructions d'infrastructures et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé par référence aux coûts encourus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des coûts estimés pour chaque contrat. Lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être évalué de façon fiable, le produit des travaux n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont susceptibles d'être recouvrées.

### **Ventes de biens**

Les produits provenant de la vente de biens sont reconnus lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, en général à la livraison des biens.

### **Revenus locatifs**

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont reconnus de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.



### **Produits d'intérêts et dividendes**

Les produits d'intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêts effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

### **3.16 Subventions publiques**

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en produits dans le même exercice que les charges qu'elles sont supposées compenser.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que les tpg achètent, construisent ou acquièrent des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations financées et sont comptabilisées en produits de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité des immobilisations correspondantes.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur (Utilisation des infrastructures).

### **3.17 Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers basés sur les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont :

- Les avantages postérieurs à l'emploi (voir Notes 3.14 et 18);
- Les durées d'utilité des immobilisations (voir Notes 3.8.1 et 3.10).

### 3.18 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié les normes et amendements aux normes suivants qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers. Ces normes et amendements aux normes n'ont pas été appliqués de façon anticipée.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) publiées		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 28	Instruments financiers : présentation	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IPSAS 29	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IPSAS 30	Instruments financiers : informations à fournir	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IPSAS 31	Immobilisations Incorporelles	1 <sup>er</sup> janvier 2012
IPSAS 32	Accords de concession de services	1 <sup>er</sup> janvier 2014

Plusieurs exposés-sondages ont été publiés en 2011 par l'IPSAS Board et devraient découler sur la publication de normes modifiées au cours de l'année 2012.

A cela devrait s'ajouter la publication de certaines améliorations des normes existantes où les amendements visent à faire converger les IPSAS existantes avec les IFRS appropriées.

## 4 - Informations sectorielles

Le Groupe est essentiellement actif dans le transport des voyageurs. Les activités extérieures au transport de voyageurs, à savoir la location d'espaces publicitaires sur ses véhicules, n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

## 5 - Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes sont détenues à 100% par les tpg qui les contrôlent de manière exclusive. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'ultime entité contrôlante des tpg est l'Etat de Genève.

Entité	Siège social	Activité	Monnaie	Capital- actions	Contrôle		Intérêt		Conso- lidation
					← 2011	→ 2010	← 2011	→ 2010	
<b>TPG Publicité SA</b>	Genève	Publicité	CHF	300'000	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	IG
<b>TPG France Sàrl</b>	Annemasse	Transport	Euro	80'000	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	IG

IG = Intégration globale

Les tableaux suivants synthétisent la consolidation du groupe :

### Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

En CHF	tpg (y. c. CTI) Comptes retraités	TPG Publicité Comptes retraités	TPG France Comptes retraités	Total consolidé			Comptes consolidés
				← Saldes selon comptes retraités	← Elimination Débit	→ Crédit	
Revenus des transports	135'232'469	0	0	135'232'469	0	0	135'232'469
Contribution de l'Etat de Genève	203'416'375	0	0	203'416'375	0	0	203'416'375
Contribution de la Confédération	7'720'191	0	0	7'720'191	0	0	7'720'191
Contribution des communes et des tiers	5'574'913	0	0	5'574'913	0	0	5'574'913
Produits d'exploitation divers	13'213'371	8'597'160	0	21'810'531	4'677'166	0	17'133'365
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>365'157'319</b>	<b>8'597'160</b>	<b>0</b>	<b>373'754'479</b>	<b>4'677'166</b>	<b>0</b>	<b>369'077'313</b>
Frais de personnel	204'438'999	1'313'564	0	205'752'563	0	0	205'752'563
Frais de véhicules	31'281'264	6'233	0	31'287'497	0	0	31'287'497
Frais de bâtiments et installations fixes	23'051'659	43'250	0	23'094'908	0	31'567	23'063'341
Sous-traitance de transport	33'701'800	0	0	33'701'800	0	0	33'701'800
Charges d'exploitations diverses	17'958'070	6'906'607	17'360	24'882'036	0	4'657'286	20'224'750
Dotations aux amortissements	33'482'824	145'391	0	33'628'215	0	0	33'628'215
Pertes sur constats et débiteurs	3'955'982	105'964	0	4'061'946	0	0	4'061'946
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>347'870'599</b>	<b>8'521'007</b>	<b>17'360</b>	<b>356'408'965</b>	<b>0</b>	<b>4'688'853</b>	<b>351'720'112</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>17'286'721</b>	<b>76'153</b>	<b>-17'360</b>	<b>17'345'513</b>	<b>4'677'166</b>	<b>-4'688'853</b>	<b>17'357'201</b>
Produits financiers	2'413'880	6'704	0	2'420'584	0	0	2'420'584
Charges financières	18'187'050	1'790	582	18'189'422	11'688	0	18'201'109
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	107'897	0	44'773	152'670	107'897	0	44'773
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1'621'448</b>	<b>81'066</b>	<b>26'831</b>	<b>1'729'346</b>	<b>4'773'376</b>	<b>-4'688'853</b>	<b>1'621'448</b>

## Bilan consolidé au 31 décembre 2011

## Actif

En CHF	tpg (y.c. CTI) Comptes retraités	TPG Publicité Comptes retraités	TPG France Comptes retraités	← Total comptes retraités	Total consolidé		→ Comptes consolidé
					← Elimination Débit	→ Crédit	
Liquidités	8'412'508	916'377	131'735	9'460'620	0	0	9'460'620
Débiteurs d'exploitation	24'342'635	2'172'851	11'863	26'527'349	0	0	26'527'349
Stocks	15'948'174	0	0	15'948'174	0	0	15'948'174
Autres actifs circulants	11'624'621	33'126	812	11'658'558	0	1'164'455	10'494'103
<b>Total des actifs circulants</b>	<b>60'327'938</b>	<b>3'122'354</b>	<b>144'410</b>	<b>63'594'701</b>	<b>0</b>	<b>1'164'455</b>	<b>62'430'246</b>
Terrains, bâtiments et installations fixes	70'777'979	0	0	70'777'979	0	0	70'777'979
Véhicules et leurs équipements	392'513'162	0	0	392'513'162	0	0	392'513'162
Autres immobilisations corporelles, net	16'054'477	333'244	0	16'387'721	0	0	16'387'721
Immobilisations incorporelles, net	8'393'936	10'931	0	8'404'867	0	0	8'404'867
Travaux d'investissements en cours	30'585'940	225'899	0	30'811'840	0	0	30'811'840
Avances sur achats d'immobilisations	78'922'616	0	0	78'922'616	0	0	78'922'616
Participations mises en équivalence	1'478'164	0	161'864	1'640'027	0	1'478'164	161'864
Actifs financiers à long terme	732'886	0	0	732'886	0	0	732'886
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>599'459'160</b>	<b>570'074</b>	<b>161'864</b>	<b>600'191'098</b>	<b>0</b>	<b>1'478'164</b>	<b>598'712'934</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>659'787'098</b>	<b>3'692'428</b>	<b>306'273</b>	<b>663'785'799</b>	<b>0</b>	<b>2'642'619</b>	<b>661'143'180</b>

## Passif

En CHF	tpg (y.c. CTI) Comptes retraités	TPG Publicité Comptes retraités	TPG France Comptes retraités	← Total comptes retraités	Total consolidé		→ Comptes consolidé
					← Elimination Débit	→ Crédit	
Créanciers d'exploitation	36'200'477	484'949	0	36'685'426	0	0	36'685'426
Part à court terme des provisions	761'820	0	0	761'820	0	0	761'820
Emprunts et dettes à court terme	13'396'693	0	0	13'396'693	0	0	13'396'693
Part à court terme des dettes à long terme	13'654'188	0	0	13'654'188	0	0	13'654'188
Autres engagements à court terme	45'828'182	1'966'347	12'615	47'807'144	1'164'455	0	46'642'689
<b>Total des exigibles à court terme</b>	<b>109'841'360</b>	<b>2'451'296</b>	<b>12'615</b>	<b>112'305'272</b>	<b>1'164'455</b>	<b>0</b>	<b>111'140'816</b>
Emprunts et dettes à long terme	441'460'925	0	0	441'460'925	0	0	441'460'925
Provisions à long terme	831'348	0	0	831'348	0	0	831'348
Engagements en faveur du personnel	29'582'214	0	0	29'582'214	0	0	29'582'214
<b>Total des engagements à long terme</b>	<b>471'874'487</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>471'874'487</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>471'874'487</b>
<b>Sous-total du passif</b>	<b>581'715'848</b>	<b>2'451'296</b>	<b>12'615</b>	<b>584'179'759</b>	<b>1'164'455</b>	<b>0</b>	<b>583'015'304</b>
<b>Capital de dotation</b>	<b>44'000'000</b>	<b>300'000</b>	<b>124'368</b>	<b>44'424'368</b>	<b>424'368</b>	<b>0</b>	<b>44'000'000</b>
Fonds de réserves	32'449'802	860'065	142'459	33'452'326	1'111'456	165'558	32'506'428
Résultat net de l'exercice	1'621'448	81'066	26'831	1'729'346	107'897	0	1'621'448
<b>Capitaux propres</b>	<b>34'071'251</b>	<b>941'131</b>	<b>169'290</b>	<b>35'181'672</b>	<b>1'219'354</b>	<b>165'558</b>	<b>34'127'876</b>
<b>Total du passif et capitaux propres</b>	<b>659'787'098</b>	<b>3'692'428</b>	<b>306'273</b>	<b>663'785'799</b>	<b>2'808'177</b>	<b>165'558</b>	<b>661'143'180</b>

## 6 - Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Caisses	1'114'928	1'053'799
Comptes postaux	125'368	170'029
Comptes-courants bancaires	8'220'324	5'163'379
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>9'460'620</b>	<b>6'387'207</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les tpg ont signé une convention de cash pooling avec l'Etat de Genève. Dans le cadre de cette convention, les tpg disposent d'une ligne de crédit de CHF 15'000'000. Au 31.12.2011, elle est utilisée et le compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat (CCE) s'élevait à CHF -13'396'693.

## 7 - Débiteurs d'exploitation

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Clients	27'223'182	24'036'423
Autres créances	886'475	760'585
Provision pour débiteurs douteux	-1'582'308	-1'597'680
<b>Débiteurs d'exploitation</b>	<b>26'527'349</b>	<b>23'199'328</b>

Les débiteurs d'exploitation ne portent pas intérêt et sont en général payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2011, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 4'077'318 (2010: CHF 1'007'575). Ces pertes sont dues essentiellement aux constats facturés mais jamais honorés pour cause de débiteurs n'ayant pu être identifiés correctement (voir Note 30). La valeur comptable des débiteurs d'exploitation correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## 8 - Stocks

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Matériel en magasin	15'137'746	14'509'143
Travaux en cours	810'428	880'284
<b>Stocks</b>	<b>15'948'174</b>	<b>15'389'428</b>

Le stock de matériel en magasin comprend essentiellement les pièces nécessaires à l'entretien courant des véhicules pour un montant de CHF 11'959'299 (2010: CHF 11'133'783), ainsi que du carburant pour un montant de CHF 1'190'325 (2010: CHF 1'352'532).

## 9 - Autres actifs circulants

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Comptes courants débiteurs	1'902'111	1'310'519
Prêts et avances au personnel	73'144	81'819
Travaux à facturer	224'995	177'040
Produits à facturer	7'973'612	5'396'926
Charges payées d'avance	320'240	704'679
<b>Autres actifs circulants</b>	<b>10'494'103</b>	<b>7'670'983</b>

Les autres actifs circulants sont des créances exigibles dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les produits à facturer concernent principalement les droits à rétrocession sur les carburants.

## 10 - Immobilisations corporelles

### Immobilisations corporelles

En CHF	Terrains, Bâtiments et Installations fixes	Véhicules et leurs équipements	Autres immobilisations corporelles	Travaux d'investissement en cours	Total
<b>Valeurs brutes au 01.01.2011</b>	<b>103'949'802</b>	<b>546'547'788</b>	<b>37'283'548</b>	<b>10'292'714</b>	<b>698'073'853</b>
Acquisitions	2'143'179,68	69'039'872	939'180	21'460'963	93'583'195
Cessions	-1'104'798	-38'986'498	-610'181	0	-40'701'478
Transfert	26'477	95'613	699'853	-2'531'236	-1'709'292
<b>Valeurs brutes au 31.12.2011</b>	<b>105'014'661</b>	<b>576'696'776</b>	<b>38'312'400</b>	<b>29'222'442</b>	<b>749'246'278</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2011</b>	<b>-31'396'011</b>	<b>-198'962'185</b>	<b>-19'556'256</b>	<b>0</b>	<b>-249'914'453</b>
Amortissements	-3'969'099,72	-24'012'751	-3'062'184	0	-31'044'035
Participations de tiers	23'631,60	162'622	4'955	0	191'208
Pertes de valeur	0	0	-630	0	-630
Cessions	1'104'798	38'713'953	604'184	0	40'422'935
Transfert	0	-35'653	35'653	0	0
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2011</b>	<b>-34'236'681</b>	<b>-184'134'015</b>	<b>-21'974'278</b>	<b>0</b>	<b>-240'344'977</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2011</b>	<b>70'777'979</b>	<b>392'562'761</b>	<b>16'338'122</b>	<b>29'222'442</b>	<b>508'901'302</b>
<b>Valeurs brutes au 01.01.2010</b>	<b>103'584'956</b>	<b>481'880'143</b>	<b>33'871'278</b>	<b>12'445'795</b>	<b>631'782'172</b>
Acquisitions	277'601	61'523'246	1'426'594	6'559'002	69'786'443
Participations de tiers	-16'659	0	0	0	-16'659
Cessions	0	-3'112'394	-132'652	0	-3'245'046
Transfert	103'904	6'256'793	2'118'327	-8'712'082	-233'058
<b>Valeurs brutes au 31.12.2010</b>	<b>103'949'802,32</b>	<b>546'547'788,21</b>	<b>37'283'548</b>	<b>10'292'714</b>	<b>698'073'853</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2010</b>	<b>-26'623'958</b>	<b>-179'106'619</b>	<b>-16'347'605</b>	<b>0</b>	<b>-222'078'182</b>
Amortissements	-4'795'407	-22'897'018	-3'342'366	0	-31'034'791
Participations de tiers	23'354	162'622	4'955	0	190'931
Cessions	0	2'877'412	130'178	0	3'007'590
Transfert	0	1'418	-1'418	0	0
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2010</b>	<b>-31'396'011</b>	<b>-198'962'185</b>	<b>-19'556'256</b>	<b>0</b>	<b>-249'914'453</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2010</b>	<b>72'553'791</b>	<b>347'585'603</b>	<b>17'727'291</b>	<b>10'292'714</b>	<b>448'159'400</b>

(\*) Dont acquisition en leasing. Valeur d'assurance incendie.

La valeur nette comptable résiduelle des immobilisations cédées en 2011 de CHF 278'543 (2010 : CHF 237'456) est enregistrée dans les charges d'amortissements.

Les engagements à titre d'investissement (engagements hors bilan) sont les suivants :

En CHF		31.12.2011	31.12.2010
Stadler Bussnang AG	Acquisition de 32 tramways	100'244'546	157'091'840
Höft & Wessel AG	Acquisition des DATT	8'137'159	13'785'889
<b>Engagements</b>		<b>108'381'705</b>	<b>170'877'729</b>

## 10.1 Véhicules loués à des sous-traitants

Dans le cadre des contrats de sous-traitance d'exploitation de lignes, les tpg mettent des véhicules à la disposition de sociétés tierces ; le prix de location de ces véhicules est pris en compte dans l'équilibre financier des contrats de sous-traitance. Les risques et avantages inhérents à ces véhicules n'étant pas transférés aux sous-traitants, ces locations sont considérées comme des locations simples.

Le parc de véhicules mis à disposition des sous-traitants fluctue en fonction des besoins d'exploitation des lignes. A titre indicatif, au 31 décembre 2011, 7 autobus étaient mis à disposition des sous-traitants. Leur valeur totale d'acquisition s'élève à CHF 3'013'510 et leur valeur nette comptable au 31 décembre 2011 s'élève à CHF 2'362'633 (2010: CHF 1'895'890).

## 10.2 Avances sur achats d'immobilisations

Les avances sur achats d'immobilisations, s'élevant au 31.12.2011 à CHF 78'922'616 (2010: CHF 46'142'682), correspondent essentiellement au versement d'acomptes sur l'achat des 32 tramways (voir Note 17.3).

## 11 - Immobilisations incorporelles

En CHF	Licences et développements informatiques	Travaux d'investissement en cours	Total
<b>Valeurs brutes au 01.01.2011</b>	<b>10'099'100</b>	<b>1'813'794</b>	<b>11'912'894</b>
Acquisitions	1'961'923	1'467'850	3'429'773
Cessions	-350'377	0	-350'377
Transfert	3'401'538	-1'692'246	1'709'292
<b>Valeurs brutes au 31.12.2011</b>	<b>15'112'185</b>	<b>1'589'398</b>	<b>16'701'583</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2011</b>	<b>-5'204'142</b>	<b>0</b>	<b>-5'204'142</b>
Amortissements	-1'853'553	0	-1'853'553
Cessions	350'377	0	350'377
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2011</b>	<b>-6'707'318</b>	<b>0</b>	<b>-6'707'318</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2011</b>	<b>8'404'867</b>	<b>1'589'398</b>	<b>9'994'264</b>
<b>Valeurs brutes au 01.01.2010</b>	<b>7'971'266</b>	<b>265'423</b>	<b>8'236'689</b>
Acquisitions	1'665'801	1'802'335	3'468'136
Transfert	462'034	-253'965	208'069
<b>Valeurs brutes au 31.12.2010</b>	<b>10'099'100</b>	<b>1'813'793,70</b>	<b>11'912'893,74</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2010</b>	<b>-4'259'120</b>	<b>0</b>	<b>-4'259'120</b>
Amortissements	-945'022	0	-945'022
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2010</b>	<b>-5'204'142</b>	<b>0</b>	<b>-5'204'141,83</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2010</b>	<b>4'894'958</b>	<b>1'813'794</b>	<b>6'708'752</b>



Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges durant l'exercice ne sont pas significatifs.

## 12 - Participations mises en équivalence

Le Groupe détient 49% d'intérêt dans la société française TP2A SAS via TPG France Sàrl. Le tableau suivant résume les informations financières concernant cette participation :

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Société mise en équivalence non cotée</b>		
TP2A	49,0%	49,0%
<b>Variations de l'exercice</b>		
En CHF		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>200'945</b>	<b>204'490</b>
Quote-part dans le résultat de l'exercice	44'773	31'929
Dividendes reçus	-22'691	-56'976
Différences de change	-61'164	21'502
<b>Au 31 décembre</b>	<b>161'864</b>	<b>200'945</b>

### Données financières résumées

Actifs circulants	2'465'216	1'857'932
Actifs immobilisés	171'790	178'768
<b>Total des actifs</b>	<b>2'637'006</b>	<b>2'036'700</b>
Engagements à court terme	2'306'672	1'731'139
<b>Total des passifs</b>	<b>2'306'672</b>	<b>1'731'139</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>330'334</b>	<b>410'092</b>
<b>Quote-part dans les fonds propres</b>	<b>161'864</b>	<b>200'945</b>

<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7'622'185</b>	<b>7'987'637</b>
Résultat net de l'exercice	91'374	65'161
<b>Quote-part dans le résultat</b>	<b>44'773</b>	<b>31'929</b>

## 13 - Actifs financiers à long terme

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Autres titres	730'920	730'920
Créances à long terme	1'966	52'763
<b>Actifs financiers à long terme</b>	<b>732'886</b>	<b>783'683</b>

Les autres titres concernent une participation de 4% détenue dans la société Parking de la Place de Cornavin SA. Ces titres ne sont pas cotés ni traités de manière active sur un marché ; la technique de valorisation la plus objective qui a été retenue est celle du coût d'acquisition.

En effet, le volume de transactions récentes est trop faible pour prendre en référence leur prix. Même si le prix de transaction est la dernière valeur fiscale connue, il s'agit d'une valorisation non économique. De plus, il n'existe pas d'entité directement comparable. Enfin, l'utilisation d'un modèle économique, tel que le « discounted cash flows » ou le « modèle basé sur les options réelles », est complexe ou inadaptée (nature aléatoire des dividendes par exemple).

Depuis 2009, la société Parking de la Place de Cornavin SA a cessé de verser des intérêts suite à la prise en considération de la convention fiscale existante qui lui interdit de verser des dividendes ou des intérêts tant que la créance chirographaire n'est pas remboursée. Les créances chirographaires correspondantes qui figuraient dans les créances à long terme et étaient comptabilisées à leur valeur nominale (2010: CHF 45'800, soit 458 créances à CHF 100) ont ainsi toutes été remboursées en juin 2011.

## 14 - Créanciers d'exploitation

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Fournisseurs	31'445'380	20'589'823
Administration fiscale des contributions	3'895'176	5'689'263
Autres créanciers d'exploitation	1'014'105	794'665
Acomptes de clients	330'766	613'695
<b>Créanciers d'exploitation</b>	<b>36'685'426</b>	<b>27'687'446</b>

Les Autres créanciers d'exploitation sont en majorité composés d'organismes d'assurances.

## 15 - Autres engagements à court terme

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
Produits reçus d'avance	22'517'370	20'539'886
Charges à payer	107'436	348'545
Comptes courants créanciers	4'397'656	2'839'361
Dettes sociales	11'146'807	11'089'821
Autres engagements à court terme	8'473'420	7'166'214
<b>Autres engagements à court terme</b>	<b>46'642'689</b>	<b>41'983'827</b>

Les produits reçus d'avance concernent principalement les ventes d'abonnements annuels qui sont réparties sur leur durée de validité.

## 16 - Provisions

En CHF	Provision pour risques	Provision pour litiges	Réorganisation	Total 31.12.2011	Total 31.12.2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>590'825</b>	<b>4'126'976</b>	<b>520'000</b>	<b>5'237'801</b>	<b>4'614'613</b>
Dotations de l'exercice	240'523	64'844	520'000	825'367	2'185'508
Utilisations	0	-50'000	-430'064	-480'064	-682'987
Montants non utilisés repris	0	-3'900'000	-89'936	-3'989'936	-879'333
<b>Au 31 décembre</b>	<b>831'348</b>	<b>241'820</b>	<b>520'000</b>	<b>1'593'168</b>	<b>5'237'801</b>
- dont part à court terme	0	241'820	520'000	761'820	4'646'976
- dont part à long terme	831'348	0	0	831'348	590'825
<b>Au 31 décembre</b>	<b>831'348</b>	<b>241'820</b>	<b>520'000</b>	<b>1'593'168</b>	<b>5'237'801</b>

Au 31 décembre 2011, les provisions pour risques sont essentiellement liées à des considérations fiscales. Les provisions pour litiges se rapportent à des litiges juridiques en cours, ainsi qu'à des recours auprès des tribunaux administratifs. De par la nature des cas de litiges aucune autre information n'est donnée.

## 17 - Emprunts et dettes

### 17.1 Emprunts et dettes bancaires

En CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dettes bancaires</b>				
Emprunt BCVS (ex-KKA) - Tranche 1	2,8%	30.01.2015	36'048'315	39'788'819
Emprunt BCVS (ex-KKA) - Tranche 2	3,3%	28.11.2025	16'877'238	17'428'942
Emprunt BCGE - Tranche 1	2,8%	27.05.2025	18'018'519	18'725'591
Emprunt BCGE - Tranche 2	2,9%	28.11.2025	64'390'656	66'815'906
Emprunt BCF (ex- DEXIA Crédit Local Dublin)	3,8%	20.12.2027	36'227'536	37'225'140
Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	3,6%	30.04.2025	52'814'127	54'575'078
Financement SOGETRAM, Société Générale et Ct Foncier de Fr	3,3%	31.12.2038	88'322'969	89'622'864
Emprunt BCGE - In fine	2,4%	25.05.2017	40'000'000	40'000'000
Emprunt BCGE ATF - In fine	1,0%	26.09.2016	40'000'000	0
Emprunt ZKB - placement privé note au porteur	2,8%	04.04.2023	50'106'400	0
Intérêts courus sur emprunts			2'439'141	1'542'938
Engagements de leasing (1)			9'870'213	10'453'635
<b>Emprunts et dettes</b>			<b>455'115'114</b>	<b>376'178'914</b>
- dont part à court terme			13'654'188	12'309'446
- dont part à long terme			441'460'925	363'869'468
<b>Emprunts et dettes</b>			<b>455'115'114</b>	<b>376'178'914</b>

(1) Les engagements de leasing comprennent le produit différé de CHF 2'077'104 (2010 : CHF 2'271'636) relatif à l'opération de lease suédois (note 17.2) ainsi que celui de CHF 7'793'108 (2010 : CHF 8'181'999) lié aux opérations de lease français (note 17.3).

L'emprunt auprès de la BCVS et celui auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGE) bénéficient de la Caution simple du Canton de Genève. C'est également le cas du financement levé en 2008 auprès de la Société Générale et du Crédit Foncier de France.

Dans le cadre du plan de financement de la commande des nouveaux tramways, le premier acompte est financé par un emprunt avec remboursement in fine levé en 2010 auprès de la Banque Cantonale de Genève sans garantie et le second en 2011 par un placement privé effectué auprès de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB); ce dernier bénéficie de la garantie de l'Etat.

Un dernier emprunt avec remboursement in fine est obtenu en 2011 auprès de la Banque Cantonale de Genève pour financer la livraison des nouveaux autobus et des premiers tramways sans garantie de l'Etat.

La rémunération annuelle de la garantie d'Etat s'élève à 0,125% de l'encours.

Les taux à moyen et long terme ont connu une très importante diminution au cours de l'exercice 2011. La valeur actuelle de 2011 est ainsi en progression, ce qui valorise la juste valeur des emprunts au 31.12.2011 à CHF 524'029'768 (2010: CHF 406'628'165).

## 17.2 Lease suédois

En 2004, les tpg sont entrés dans une transaction de crédit-bail suédois (lease suédois) portant sur 21 tramways. Le bailleur, Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ) (SEB), est devenu propriétaire des véhicules dès leur livraison. Les tpg en sont locataires. Le lease comporte une option d'achat à la dix-huitième année.

Le produit dégagé lors de cette transaction de cession-bail est différé et réparti dans le compte de résultat sur dix-huit ans.

A la date de réalisation de la transaction, afin que la banque suédoise puisse garantir les obligations des tpg au titre du lease, les tpg ont déposé auprès de cette dernière un montant suffisant pour assurer les paiements dus au titre des loyers.

Les tpg ont donné délégation de paiement à la banque suédoise pour régler les redevances par compensation du dépôt.

Les 21 tramways sont comptabilisés au bilan des tpg à titre d'immobilisations (en lease suédois). La contrepartie comptable correspond aux emprunts à long terme levés lors de la transaction. Afin de refléter la substance économique de cette transaction, l'engagement a été compensé avec les dépôts de garantie.

## 17.3 Lease français

Courant 2008, deux transactions de crédit-bail français (lease français) ont été signées par les tpg; la première portant sur 113 autobus et la seconde sur 18 tramways.

Concernant le premier financement, l'investisseur, la banque DEXIA Crédit Local, a versé, via l'entité spécialement constituée GENEBUS, les fonds en une fois à la date de réali-

sation de la transaction (avril 2008). Le lease a une durée de vie de seize ans et demi à compter de la fin de la période de livraison et comporte une option d'achat la dernière année. Le produit dégagé lors de cette transaction de cession-bail est différé et réparti dans le compte de résultat sur seize ans et demi (Note 17.1).

Le deuxième financement a été levé en septembre 2008 auprès de deux banques françaises, la Société Générale et le Crédit Foncier de France, via l'entité spécialement constituée SOGETRAM, pour la commande de 18 tramways dont la livraison a débuté au dernier trimestre 2009 et s'est terminée en juin 2010. Le lease a une durée de vie de trente ans et comporte une option d'achat exerçable dès la onzième année.

Dans les deux cas, un contrat de nantissement garantit aux tpg la pleine jouissance des véhicules. Une délégation de paiement juridiquement validée permet aux tpg de compenser les flux liés à la cession-bail et de ne garder comme seule obligation que le remboursement de la dette en CHF.

Pour ces deux transactions, les véhicules sont comptabilisés au bilan des tpg à titre d'immobilisations. La contrepartie comptable correspond à la dette à long terme levée lors de la transaction. Ceci reflète dès lors la substance économique.

## 18 - Engagements en faveur du personnel

### 18.1 Engagements concernant les retraites

En application de la norme RPC16, le tableau ci-dessous présente la situation financière de la FPTPG ainsi que le montant des charges de prévoyance comptabilisées dans les frais de personnel. Aucun engagement n'a été reconnu puisque l'équilibre financier de la FPTPG, tel que défini par les IPP de droit public avec un degré de couverture minimal de 100% des engagements des retraités, est atteint (modèle des experts).

#### Situation financière de la fondation

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Total de la fortune de prévoyance disponible (selon art. 44 OPP2)</b>	<b>306'224'029</b>	<b>311'222'458</b>
<b>Total des engagements de prévoyance</b>	<b>519'586'449</b>	<b>506'001'543</b>
- dont engagements de prévoyance envers les actifs (y.c.longévité)	245'393'874	237'920'217
- dont engagements de prévoyance envers les pensionnés (y.c.provision techniques pour longévité et risque)	274'192'575	268'081'326
Découvert selon art. 44 OPP2 (sans financement mixte)	(213'362'419)	(194'779'085)
Degré de couverture selon art. 44 OPP2	58,94%	61,51%
<b>Degré de couverture des engagements des retraités</b>	<b>111,7%</b>	<b>116,0%</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres/(découvert)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'effectif des assurés actifs est de 1'747 personnes au 31 décembre 2011 (2010: 1'686), pour un effectif total de 2'621 personnes (2010: 2'581). Les charges de prévoyance dans les frais de personnel s'élèvent à CHF 17'276'752 (2010: CHF 16'677'130).

Les données présentées ci-dessous ne sont données qu'à titre d'information dans un souci de transparence. Ces estimations chiffrées n'ont pas été prises en compte dans les états financiers consolidés, elles représentent cependant les impacts d'une application de la norme IPSAS 25 pour les engagements de retraite à compter du 01.01.2011.

#### Principales hypothèses actuarielles

	31.12.2011	01.01.2011
Taux d'actualisation	2,50%	2,75%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%
Augmentation future des rentes	0,00%	0,50%
Rendement à long terme attendu des actifs du régime	4,00%	5,00%
Taux de rotation	3,00%	3,00%
Tables techniques	LPP 2010 génération	EVK 2000 + 2,5%A + 5%B

Les hypothèses au début de l'année 2012 (1<sup>er</sup> janvier 2012) ont été utilisées pour calculer les engagements de prévoyance à la fin de l'exercice 2011 ainsi que pour les dépenses provisoires de l'exercice budgétaire 2012.

Les calculs ont été effectués à la date de référence 31.12.2011 pour chaque employé sur une base individuelle.

La charge de prévoyance qui devrait être comptabilisée dans le compte de résultat (statement of financial performance), dans le cadre de l'application des normes IPSAS, se présente ainsi :

#### Charge de prévoyance théoriquement comptabilisée dans les frais de personnel

En CHF	2011
Coût du service de l'employeur	15'578'702
Coût financier	19'170'289
Rendement attendu des actifs du régime	(15'518'910)
<b>Total de la charge de prévoyance du groupe</b>	<b>19'230'081</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en montrant séparément les effets attribuables aux éléments suivants :

#### Réconciliation des engagements théoriques de prévoyance

En CHF

31.12.2011

Valeur actualisée de l'obligation au début de l'exercice	710'948'491
Coût du service de l'employeur	15'578'702
Coût de l'intérêt	19'170'289
Cotisations des participants au régime	9'447'854
(Profit) / pertes actuariels	27'327'472
Prestations (versées) / reçues	(30'837'960)
<b>Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice</b>	<b>751'634'848</b>

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des actifs du régime :

#### Réconciliation des actifs théoriques du régime

En CHF

31.12.2011

Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	311'222'458
Rendement attendu des actifs	15'518'910
Profit / (perte) actuariel	(16'403'985)
Cotisations de l'employeur	17'276'752
Cotisations des participants au régime	9'447'854
Prestations (versées) / reçues	(30'837'960)
<b>Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice</b>	<b>306'224'029</b>
Rentabilité effective du patrimoine	(885'075)

Les taux de rendement attendus par catégorie d'actifs sont déterminés par référence aux indices boursiers pertinents. Le taux de rendement attendu global de 5% pour 2011 (2010 : 5%) est obtenu par pondération des taux par catégorie en fonction de leur poids dans le total des investissements du portefeuille. Le rendement moyen effectif des actifs du régime pour l'exercice 2010 se situe à - 0,8% (2010 : 1,6%).

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime définie avec les actifs et passifs qui auraient dû être comptabilisés au bilan (statement of financial position). La première application démarre avec des gains et pertes actuarielles nulles. Les simulations sont effectuées depuis la première application d'IPSAS 25 au 01.01.2011:

#### Engagement de prévoyance théorique comptabilisé au bilan

En CHF

31.12.2011

Valeur actualisée des engagements de prévoyance	751'634'848
Juste valeur des actifs du régime	(306'224'029)
<b>(Excédent) / Insuffisance d'actifs</b>	<b>445'410'819</b>
Gains / (pertes) actuariels non comptabilisés	(43'731'457)
Coût des services passés non comptabilisés	0
<b>(Excédent) / Insuffisance d'actifs théorique comptabilisé</b>	<b>401'679'362</b>

L'engagement de prévoyance qui devrait être présenté au bilan évolue ainsi entre les deux exercices :

#### Mouvement de l'engagement théorique comptabilisé au bilan

En CHF

2011

(Excédent) / Insuffisance d'actifs à l'ouverture	399'726'033
Charge de prévoyance de l'exercice	19'230'081
Cotisations de l'employeur durant l'exercice	(17'276'752)
<b>(Excédent) / Insuffisance d'actifs à la clôture</b>	<b>401'679'362</b>

Les grandes catégories d'actifs du régime, exprimées en pourcentage du total de la juste valeur des actifs du régime, sont les suivantes :

#### Composants de l'actif du régime

31.12.2011

Liquidités	6,4%
Obligations, dépôts à terme et créances	15,5%
Actions	26,0%
Immobilier	45,2%
Fonds alternatifs	6,9%
Autres	0,0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg ne détient pas d'instruments financiers émis par les tpg ni de bâtiments qui seraient utilisés par les tpg.



L'évolution des écarts actuariels au cours de l'exercice est la suivante :

#### Enregistrement des écarts

En CHF 2011

Ecarts actuariels non enregistrés au 01.01	0
Amortissement des écarts	0
Pertes / (gains) sur les engagements	27'327'472
Pertes / (gains) sur les actifs	16'403'985
<b>Ecarts actuariels non enregistrés au 31.12</b>	<b>43'731'457</b>

Le calcul de la part à amortir pour l'exercice suivant est présenté dans le tableau ci-dessous :

#### Part à amortir

En CHF 2011

Ecarts actuariels non enregistrés au 31.12	43'731'457
./ 10 % de la v.a. des engagements au 01.01	(75'163'485)
<b>Ecarts actuariels soumis à amortissement</b>	<b>0</b>
Durée de service future moyenne	12,41
<b>Amortissement annuel des écarts</b>	<b>0</b>

D'après la meilleure estimation de l'employeur, les cotisations attendues en 2012 représentent CHF 17'409'842 pour la part employeur (y compris les rappels de cotisations) et CHF 9'233'435 pour la part employés (y compris les rappels de cotisations et les rachats).

## 18.2 Engagements concernant les autres avantages au personnel

Les engagements au titre des autres avantages aux employés et retraités sont calculés avec une hypothèse de taux d'escompte à 2,50% (2010 : 2,75%) et correspondent pour l'essentiel à l'attribution de primes d'ancienneté aux actifs et à une participation sur le prix des abonnements ainsi que sur le montant de la prime d'assurance maladie des retraités. Au 31.12.2011, le montant de cet engagement est évalué à CHF 29'582'214 (2010 : CHF 27'288'297).

## 19 - Capital de dotation

En application des dispositions de l'article 3 LTPG, le capital de dotation des tpg fourni par l'Etat de Genève est de CHF 44'000'000. Cette dotation, nominative et inaliénable, est inscrite au bilan des tpg sous la rubrique : « Capital de dotation ».

Le capital de dotation porte intérêt annuellement équivalent au taux de la dette moyenne de l'Etat de l'année précédente soit 2,75% pour 2011 (2010 : 2,875%).

## 20 - Fonds de réserves

Selon le Contrat de prestations 2011-2014, les tpg sont responsables de leurs résultats. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au Contrat de prestations, le résultat annuel est réparti entre l'Etat de Genève et les tpg comme suit : 50% sur la rubrique « Part de subvention non dépensée » en faveur des tpg et 50% sur la rubrique « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat » en faveur de l'Etat. A l'échéance du Contrat (31.12.2014), les tpg conservent définitivement l'éventuel solde du compte de réserve « Part de subvention non dépensée », tandis que l'éventuel solde de la créance « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat » est restitué à l'Etat de Genève. A l'échéance du contrat, les tpg assumeront leurs éventuelles pertes reportées.

Les variations des réserves sont présentées dans le tableau de variation des fonds propres.

### 20.1 Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat tpg est effectuée au moment de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration sur la base des dispositions légales.

En CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Résultat net de l'exercice du Groupe</b>	<b>1'621'448</b>	<b>-9'662'544</b>
Résultat net de l'exercice tpg		-9'662'544
./. Affectation aux Réserves part tpg de subventions non dépensées	-810'724	0
./. Affectation aux Créances part Etat de subventions non dépensées	-810'724	0
<b>Soldes à affecter</b>	<b>-1'621'448</b>	<b>-9'662'544</b>

Les montants sont validés par le Conseil d'administration pour les attributions prévues à l'article 19 du Contrat de prestations 2011-2014 (article 24 du Contrat de prestations 2007-2010).

### 20.2 Ecart de conversion

Cette rubrique est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers de la filiale étrangère TPG France.

## 21 - Revenus des transports

En CHF	2011	2010
Revenus de transports UNIRESO, net	119'436'454	113'747'809
Revenus de transports – tpg	9'342'455	8'697'552
Autres revenus de voyageurs	6'453'560	5'454'086
<b>Total</b>	<b>135'232'469</b>	<b>127'899'446</b>

Les «revenus de transports UNIRESO, net» sont la part revenant aux tpg des titres de transport et abonnements vendus par Unireso. Les revenus de transports tpg sont des prestations de transports directement vendus par les tpg. Les autres revenus de voyageurs contiennent surtout les revenus du contrôle des titres de transports.

## 22 - Contribution de l'Etat de Genève

En CHF	2011	2010
Enveloppe budgétaire trafic d'agglomération et desserte complémentaire	151'052'612	141'723'444
Compensation trafic régional	15'911'388	13'643'168
Indemnités dues à l'introduction de la CTI	19'194'748	11'010'411
Contributions non monétaires	16'976'257	16'885'366
Participations financières aux frais Unireso	281'370	281'370
<b>Total</b>	<b>203'416'375</b>	<b>183'543'759</b>

La contribution de l'Etat de Genève s'inscrit dans le cadre du Contrat de prestations. (voir Note 1.5)

## 23 - Contribution de la Confédération

En CHF	2011	2010
Contribution fédérale aux lignes régionales	4'984'640	5'429'619
Rétrocession des droits sur carburant	2'735'551	4'042'701
<b>Total</b>	<b>7'720'191</b>	<b>9'472'320</b>

## 24 - Produits d'exploitation divers

En CHF	2011	2010
Produits de publicité	8'684'810	6'548'728
Travaux facturés à des tiers	3'998'743	3'626'332
Autres produits d'exploitation	3'366'605	2'946'500
Production immobilisée	1'083'207	1'555'600
<b>Total</b>	<b>17'133'365</b>	<b>14'677'160</b>

Sous la rubrique «Travaux facturés à des tiers» figurent principalement les refacturations à l'identique du DCTI (voir Note 32.2) et du DT.

Sous la rubrique «Production immobilisée» figurent les frais de main d'œuvre activés. Les produits comptabilisés durant l'exercice sont inclus dans les travaux facturés à des tiers.

## 25 - Frais de personnel

En CHF	2011	2010
Rémunération des collaborateurs	163'026'540	163'145'159
Charges sociales	34'977'379	32'781'835
Avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites	2'293'917	1'662'588
Autres frais de personnel	5'454'727	5'730'699
<b>Frais de personnel</b>	<b>205'752'563</b>	<b>203'320'281</b>

Le nombre moyen de collaborateurs du Groupe s'élève à 1'692 en 2011 (2010: 1'636).

## 26 - Frais de véhicules

En CHF	2011	2010
Carburant et énergie de traction	15'140'624	14'623'365
Pneus	1'075'403	631'286
Location véhicules de lignes	356'628	155'947
Autres frais de véhicules	14'714'841	14'840'506
<b>Total</b>	<b>31'287'497</b>	<b>30'251'104</b>

Le poste d'«Autres frais de véhicules» comprend principalement le matériel pour l'entretien des véhicules de lignes pour un montant de CHF 10'487'859 (2010: 10'589'716) et les coûts kilométriques relatifs à la LCC (Contrat de maintenance datant de juin 2008) pour un montant de CHF 3'817'450 (2010: 3'778'059).

## 27 - Frais des bâtiments et installations fixes

En CHF	2011	2010
Frais de bâtiments	5'806'316	5'579'963
Frais des installations fixes	17'257'025	16'615'496
<b>Total</b>	<b>23'063'341</b>	<b>22'195'460</b>

Les frais des installations fixes incluent depuis 2008 le droit d'utilisation des infrastructures ferroviaires, propriété de l'Etat de Genève. Ce droit d'utilisation est compensé par une subvention non-monnaire cantonale.

## 28 - Sous-traitance de transport

Les tpg ont signé des contrats de sous-traitance avec des sociétés chargées de l'exploitation de lignes de transport public.

La plupart de ces contrats contiennent une clause de reconduction. Les tpg sont engagés vis-à-vis des sous-traitants pour des durées variables allant jusqu'en décembre 2017. En général, les contrats peuvent être revus en cas de modification du Contrat de prestations liant les tpg à l'Etat de Genève.

L'article 1 LTPG limite la capacité des tpg à sous-traiter l'exploitation de lignes de transport au maximum à 10% des charges totales.

## 29 - Dotations aux amortissements

En CHF	2011	2010
Amortissements sur immobilisations corporelles	30'852'827	31'095'357
- dont Mise au rebut des pièces de rechange (reclassées sous frais de véhicules)	0	-237'456
Valeur nette des immobilisations cédées	278'543	237'456
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1'853'553	924'070
Dévaluation sur stocks	643'293	375'721
Différence d'inventaire	0	-38'263
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>33'628'215</b>	<b>32'356'885</b>

## 30 - Pertes sur constats et débiteurs

En CHF	2011	2010
Provisions sur débiteurs	-15'372	304'899
Variations de valeurs et créances	4'077'318	1'008'274
<b>Total</b>	<b>4'061'946</b>	<b>1'313'173</b>

Les variations de valeurs et créances correspondent essentiellement aux pertes sur constats (voir Note 7).

## 31 - Résultat financier

En CHF	2011	2010
Intérêts sur capital de dotation	1'210'000	1'265'000
Intérêts c/c bancaires	168	863
Intérêts sur emprunts	12'677'279	11'374'034
Frais bancaires	587'072	536'514
Pertes de change	2'996'205	751'031
Autres charges financières	730'385	847'251
<b>Charges financières</b>	<b>18'201'109</b>	<b>14'774'692</b>

Le détail de la rubrique « Autres charges financières » se retrouve dans la note suivante en regard de la rubrique « Autres produits financiers ».

En CHF	2011	2010
Intérêts sur placements bancaires	709'018	595'562
Gains de change	1'098'708	613'960
Escompte sur factures fournisseurs	52'599	54'951
Autres produits financiers	560'259	831'514
<b>Produits financiers</b>	<b>2'420'584</b>	<b>2'095'986</b>

Dans la rubrique « Autres produits financiers » sont en partie inclus les écarts techniques des distributeurs automatiques (DATT).

## 32 - Transactions avec des parties liées

### 32.1 Etat de Genève

Les tpg sont engagés dans un grand nombre de transactions avec l'Etat de Genève, réciproques ou non :

- Les tpg reçoivent des subventions à des titres divers (voir Note 22).
- Les tpg rétrocèdent des montants à l'Etat de Genève dans le cadre des dispositions légales applicables (voir Note 20.1).
- Les tpg bénéficient de la caution simple de l'Etat de Genève pour les emprunts contractés en 2005 auprès de banques et pour le dernier financement levé en 2008 (voir Note 17).

Diverses transactions interviennent dans le cadre normal de l'activité des tpg ; ces transactions sont le plus souvent conclues à un prix qui couvre le coût de la prestation pour l'une ou l'autre des parties.

Les transactions les plus significatives sont présentées ci après :

#### Etat de Genève

En CHF	2011	2010
Subventions reçues	203'416'375	183'543'759
./. Intérêt sur le capital de dotation	-1'210'000	-1'265'000
./. Paiements à l'Etat de frais de garantie	-338'854	-331'302
<b>Total</b>	<b>201'867'521</b>	<b>181'947'457</b>

### 32.2 Etat de Genève, DCTI

Selon le Contrat de prestations 2011-2014, chaque année une enveloppe, basée sur les travaux effectifs facturés, est attribuée aux tpg pour l'entretien des infrastructures.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en charge d'investissements par l'Etat de Genève, des charges de fonctionnement (entretien et amélioration des infrastructures aériennes et au sol) sont facturées au DCTI. Elles se montent au 31 décembre 2011 à CHF 6'955'258 (2010 : CHF 5'230'507).

### 32.3 Dirigeants des tpg

La rémunération des dirigeants des tpg se présente comme suit :

En CHF	2011	2010
Président du conseil d'administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	173'239	167'504
Rémunération du conseil d'administration hors président	560'330	539'979
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Président	20,56	20,9
Rémunération du directeur général	350'120	338'150
- dont salaire variable et primes	32'000	31'070
Rémunération du collège de direction hors DG	1'880'421	1'875'998
- dont salaire variable et primes	166'661	168'850
Nombre de directeurs hors DG	6,91	7,0
Salaires le plus élevé au sein des directeurs hors DG	288'440	280'550
Salaires le plus bas au sein des directeurs	214'680	259'468
<b>Rémunération totale en CHF</b>	<b>2'964'110</b>	<b>2'921'631</b>

Le salaire variable et les primes sont constitués uniquement d'une prime sur atteinte d'objectifs. Depuis juillet 2009, celle-ci est limitée au directeur général et aux directeurs. Concernant la prévoyance professionnelle, tous les salariés des tpg y compris les dirigeants sont assurés aux mêmes conditions auprès de la Fondation de prévoyance des tpg. La cotisation des salariés actifs est fixée à 25,5%, répartie 1/3 à la charge des salariés et 2/3 à la charge des tpg.

### 32.4 Autres parties liées

Les transactions réalisées par les tpg avec d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

## 33 - Communauté tarifaire Unireso

La Communauté tarifaire Unireso est un contrat de société simple conclu par les tpg, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Société des mouettes genevoises (SMGN). La Communauté tarifaire a pour objet de représenter les participants au contrat dans le cadre des discussions engagées avec l'Etat de Genève. Le contrat a été signé le 28 juin 2001. La Communauté tarifaire ne dispose pas de capitaux propres ; elle reçoit des subventions et des produits, elle encourt des charges communautaires, qui sont attribuées aux associés selon une clé de répartition contractuelle (93,79% pour les tpg). Le Groupe ne contrôle pas la société et n'intègre dans ses comptes que la part des produits et des charges lui revenant proportionnellement.

Les principales données financières relatives à Unireso peuvent être résumées comme suit :

#### Communauté tarifaire Unireso

En CHF	2011	2010
Ventes tpg (titres de transport)	128'923'525	121'330'595
./. Part tpg sur les produits	129'954'305	123'251'290
./. Part tpg sur les subventions	19'476'118	11'291'781
Part tpg sur les produits / charges financières	-2'737	-1'783
Paievements effectués	18'875'252	12'145'485
<b>Solde du compte courant tpg-Unireso</b>	<b>-1'634'383</b>	<b>-1'068'774</b>

## 34 - Cautionnements et garanties

Le tableau suivant présente les garanties données par des tiers aux tpg :

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2011	31.12.2010	Échéance
En CHF						
BCGE - Genève	Emprunt LT (>04/05)	Caution simple	Etat de Genève	82'444'735	85'578'182	27.05.2025
BCVS - Sion	Emprunt LT (>01/05)	Caution simple	Etat de Genève	37'881'106	41'818'606	30.01.2015
BCVS - Sion	Emprunt LT (>04/05)	Caution simple	Etat de Genève	17'763'988	18'346'906	28.11.2025
SOGETRAM - Paris (F)	Financement (>09/08)	Caution simple	Etat de Genève	124'763'495	125'339'563	31.12.2038
ZKB - Zurich	Plact privé (>04/11)	Caution simple	Etat de Genève	54'095'060		04.04.2023
				<b>316'948'384</b>	<b>271'083'257</b>	



Ci-dessous, les garanties données par les tpg :

Tiers bénéficiaire En CHF	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2011	31.12.2010	Échéance
Ville de Genève	Loyer kiosque Rive (07.04.1998)	Garantie loyer	UBS SA	2'400	2'400	Indéterminée
En EUR						
UITP - Bruxelles (B)	UITP 2013 World congress	Garantie 5013.32.82	BCGE	500'000	500'000	30.06.2013

## 35 - Engagements découlant de contrats de location simple

Le Groupe est engagé dans divers contrats de bail pour des locaux et des équipements de bureaux principalement.

Les paiements futurs minimums à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

### Engagements de location simple

En CHF	2011 Paiements minimums	2010 Paiements minimums
Moins d'un an	386'710	126'865
Plus d'un an mais moins de cinq ans	437'458	137'596
Plus de cinq ans	0	0
<b>Total des paiements minimums</b>	<b>824'168</b>	<b>264'462</b>

## 36 - Gestion des risques

La gestion des risques financiers aux tpg s'inscrit dans une démarche globale et transversale de gestion des risques qui a été formalisée en 2008 sous l'impulsion d'un groupe de travail composé de la direction générale, de la cellule Santé-Qualité-Sécurité-Environnement (SQSE) et du contrôle de gestion avec une volonté de développer un outil de pilotage stratégique. Ce groupe de travail est devenu la cellule de pilotage qui, avec le collège de direction des tpg, évalue les risques stratégiques et donne des orientations suite aux signaux émis par l'organisation sur ces risques. Tous les trois mois, elle prend connaissance du tableau de bord qui permet le suivi de l'ensemble des indicateurs et décide des mesures à prendre en cas de nécessité.

Ce sont ainsi les risques stratégiques, opérationnels et financiers qui sont suivis. La matrice des risques a été développée à partir de la cartographie des treize macro-processus qui décrivent l'activité. Chaque macro-processus est tenu par un domaine d'activités dont la direction en est le pilote.

Les objectifs et les principes de la gestion des risques ont été validés par le Conseil d'administration des tpg en octobre 2008.

La politique de gestion des risques, base du Système de Contrôle Interne (SCI) des tpg, a pu être formulée conformément à la LTPG, à la LGAF, à la LSGAF ainsi qu'à ses propres règlements de gouvernance d'entreprise.

Dans le cadre de leurs activités opérationnelles, les tpg sont exposés à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières des tpg.

Les tpg ne recourent que de manière très limitée aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques, uniquement dans le cadre de transactions d'actifs ou passifs ou de transactions anticipées, en accord avec les politiques susmentionnées. Le risque de marché provient essentiellement de la fluctuation des monnaies étrangères et des taux d'intérêts.

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. Les tpg ne sont pas exposés à de fortes concentrations de risque de crédit sur leurs disponibilités ni sur leurs créances commerciales, lesquelles sont réparties sur différents réseaux.

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré en limitant l'exposition à de tels instruments financiers et en faisant coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie. De par son entité contrôlante, les tpg n'escomptent pas de difficulté de refinancement.

Il est à noter que la LTPG régule les emprunts des tpg; au-delà de 3 ans et/ou CHF 2'000'000, les tpg doivent solliciter l'accord du Conseil d'Etat.

### **36.1 Risque de crédit**

Les tpg ne sont pas exposés à un risque de concentration des débiteurs. La politique des tpg consiste à assurer en permanence un suivi des risques de crédit. A ce jour, le risque encouru ne s'est jamais concrétisé.

Les avances versées sur les engagements sont couverts par des garanties bancaires de restitution d'acompte.

Le risque de crédit des tpg est limité, d'une part, par la relative bonne notation financière de son principal contributeur, l'Etat de Genève et par la mise en place d'une politique de suivi du risque client avec la demande de caution bancaire auprès des revendeurs de titres de transports.

Les prêts accordés au personnel sont garantis par la possibilité de déduire le montant du remboursement sur le versement mensuel du salaire.

Les transactions sur les titres et instruments dérivés sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées.

Le risque de crédit maximum correspond à la somme de tous les actifs financiers et il se décompose de la manière suivante :

#### Risque de crédit

En CHF Rubrique	Catégorie	31.12.2011	31.12.2010
Liquidités	Liquidités	9'460'620	6'387'207
Débiteurs d'exploitation	Prêts et créances	26'527'349	23'199'328
Autres actifs circulants	Prêts et créances	10'494'103	7'670'983
Actifs financiers à long terme	Actifs disponibles à la vente	732'886	783'683
<b>Total</b>		<b>47'214'959</b>	<b>38'041'201</b>

### 36.2 Risque de liquidité

Les dépôts constitués auprès de Bank of Ireland et Skandinaviska Enskilda Banken AB (SEB) pour payer les redevances du crédit bail fiscal suédois en faveur de Skandinaviska Enskilda Banken Finans AB devenue SEB AB après fusion le 1<sup>er</sup> octobre 2007 sont couverts par des contrats, signés entre ces trois acteurs et les tpg en 2004 et 2005, qui assurent un netting des deux positions et la couverture des risques inhérents à une éventuelle fin de la transaction avant son échéance.

Le risque que les tpg éprouvent des difficultés à remplir leurs engagements liés à des passifs financiers ou que les tpg ne remboursent pas leurs dettes ou qu'ils aient des difficultés à souscrire à de nouveaux emprunts repose sur son principal contributeur et garant, l'Etat de Genève.

### 36.3 Risque de taux

Au niveau de leurs actifs et passifs financiers, les tpg ne sont exposés que faiblement au risque de taux d'intérêt. Ils peuvent subir l'effet prix par la variation de la valeur de ces actifs et passifs lorsque les conditions du marché changent.

Ils sont peu exposés à l'effet revenu car leur dette est principalement libellée en taux fixe. Sur le total des frais financiers, le coût d'une hausse de un point de base de la courbe des taux serait de CHF 20'497.

On note que l'emprunt avec la Banque Cantonale de Genève contient une option de refixation du taux dans 10 ans et qu'environ la moitié de la dette auprès de la Société Générale et du Crédit Foncier de France est à taux variable protégé par un plafond.

Les tpg détiennent des actions du Parking de la Place de Cornavin SA, société dont la gestion est assumée par la Fondation des Parkings ; ces titres ont une valeur fiscale officielle publiée par la Ville de Genève dans le cadre du prêt chirographaire y relatif.

### 36.4 Risque de change

Les tpg contractent de façon régulière des engagements en EURO envers leurs fournisseurs. Ils sont alors exposés au risque de change découlant des fluctuations des taux de change entre l'EURO et le franc suisse. Le risque est limité par des encaissements de factures en EURO.

Dans ce cadre, les tpg souscrivent ponctuellement des contrats de change à terme avec leur(s) banque(s) qui peuvent se transformer, lorsque l'échéance de l'engagement est reportée, en swaps de devises (EUR/CHF). Une petite partie des factures fournisseurs en EURO est couverte par des achats au comptant selon l'opportunité.

Aucun instrument dérivé n'est ouvert à la date de clôture.

## 37 - Comparaison avec le budget

En CHF	Budget Groupe 2011	Réel Groupe 2011	Réel Groupe 2010
Revenus des transports	128'280'000	135'232'469	127'899'446
Contribution de l'Etat de Genève	200'726'000	203'416'375	183'543'759
Contribution de la Confédération	8'700'000	7'720'191	9'472'320
Contribution des communes et des tiers	4'132'000	5'574'913	7'505'296
Produits d'exploitation divers	12'352'000	17'133'365	14'677'160
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>354'190'000</b>	<b>369'077'313</b>	<b>343'097'982</b>
Frais de personnel	208'251'000	205'752'563	203'320'281
Frais de véhicules	26'361'000	31'287'497	30'251'104
Frais de bâtiments et installations fixes	18'088'000	23'063'341	22'195'460
Sous-traitance de transport	32'035'000	33'701'800	32'183'023
Charges d'exploitations diverses	17'395'000	20'224'750	18'493'822
Dotations aux amortissements	38'100'000	33'628'215	32'356'885
Pertes sur constats et débiteurs	1'392'000	4'061'946	1'313'173
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>341'622'000</b>	<b>351'720'112</b>	<b>340'113'749</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>12'568'000</b>	<b>17'357'201</b>	<b>2'984'232</b>
Produits financiers	500'000	2'420'584	2'095'986
Charges financières	15'981'000	18'201'109	14'774'692
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	47'000	44'773	31'930
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2'866'000</b>	<b>1'621'448</b>	<b>-9'662'544</b>

### **38 - Evénements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement postérieur à la date de clôture avec impact sur l'exercice 2011 n'est à relever.

# Décompte final des prêts et des aides financières attribués par la Confédération

52

## Convention n°3 du 21.12.2004 selon l'article 56 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF, RS 42.101) du 20 décembre 1957.

Comme convenu dans la convention n°3, nous mentionnons, dans la présente annexe au rapport de gestion 2011, le rapport final des prêts et aides financières reçus de la Confédération.

La 3<sup>e</sup> convention, datée du 21 décembre 2004, entre la Confédération, le Canton de Genève et les Transports publics genevois régit le financement de l'investissement pour les projets d'extension tramway, sections Acacias, Sécheron, Amandolier Grange-Canal et goulet de Chêne-Bourg, dont le montant total s'élève à CHF (HT) 189'943'282.

La Confédération a contribué au financement du programme d'investissement, comme prévu à l'article 2 de la 3<sup>e</sup> convention, à raison de CHF 14'280'341.

### A. Origine des fonds

Origine	Participation Confédération et canton	Total Prêts + Contributions + Fonds propres (1=2+3+4+5+6)	Prêts		Contributions à fonds perdu yc TVA (4)	Propre financement Ct 100% yc TVA (5)	Propre financement TVA sur (3) cond.remb. (6)
			Remboursables (2)	Conditionnellement remboursables hors TVA (3)			
		0					
Confédération	7,23%	14'280'340		7'225'418	7'054'922		
Canton de Genève	92,77%	183'276'958		83'092'311	81'131'611	19'053'036	
Canton de Genève 100%		6'864'147					6'864'147
<b>Fonds à disposition yc TVA</b>		<b>204'421'445</b>	<b>0</b>	<b>90'317'729</b>	<b>88'186'533</b>	<b>19'053'036</b>	<b>6'864'147</b>

Participation CH/GE :% avec propre financement Ct 100% (5) et propre financement TVA sur (3)

| ← 25'917'183 → |

**B. Affectation des fonds**

Projet: Section «Acacias, Sécheron, Amandolier, Goulet de Chêne-Bourg»

| ← Financement en faveur de projets relevant du trafic d'agglomération → |

**Utilisation des fonds selon décompte final (art. 4 de la convention 5):**

	Coûts budgétés (6)	Coûts globaux (7=12+15)	Activat. part. Install./Stock (8)	C. remboursable activation (9)	À fond perdu (10)	Propre finan- cement (11)	Total (12=8+9+10+11)
Acquisition de terrain et droits	2'319'000	600	0	600	0	0	600
Infrastructures	126'702'899	128'519'721	0	46'956'666	67'404'582	14'158'473	128'519'721
Plantations	650'300	504'325	0	0	504'325	0	504'325
Voies de circulation	17'975'703	15'743'252	0	14'925'725	705'137	112'390	15'743'252
Bâtiments	95'100	24'842	0	0	24'842	0	24'842
Installations	2'893'700	3'488'617	0	2'831'821	525'437	131'359	3'488'617
Installations pour traction	7'442'298	7'373'074	0	7'373'074	0	0	7'373'074
Sécurité	5'821'964	8'912'551	0	9'780	7'122'218	1'780'553	8'912'551
Véhicules et matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses à la réalisation	26'081'794	28'515'661	0	11'224'248	13'116'692	4'174'721	28'515'661
<b>Total Fonds investissement (HT)</b>	<b>189'982'758</b>	<b>193'082'644</b>	<b>0</b>	<b>83'321'914</b>	<b>89'403'233</b>	<b>20'357'498</b>	<b>193'082'644</b>
<b>TVA (7,6%)</b>	<b>14'438'690</b>	<b>14'674'281</b>	<b>0</b>		<b>6'794'646</b>	<b>1'547'170</b>	<b>8'341'816</b>
TVA sur cond. Remboursable						6'332'465	6'332'465
<b>Total y compris TVA (7,6%)</b>	<b>204'421'448</b>	<b>207'756'925</b>	<b>0</b>	<b>83'321'914</b>	<b>96'197'879</b>	<b>28'237'133</b>	<b>207'756'925</b>

Différence Origine/Affectation des fonds \*

-6'995'815 8'011'346 2'319'950

| ← 3'335'480 → |

**C. Ecart**

Ecart budgétaire	<b>-3'335'477,16</b>	-1,6%
------------------	----------------------	-------

Différence Origine/Affectation des fonds \*

**3'335'479,76****D. Décompte final répartition des fonds**

	← Total cond.remb. + àfp (CH+GE) →			← Conditionnellement remboursable (brz) →				Décompte final, répartition fonds	
	Selon cv	Effectif	Rapport	CH	Total	Dépendé Total	CH théorique		
tpg 5	CH	178'504'262	179'519'793	100,57%	7'225'418	90'317'729	83'321'914	6'665'753	<b>6'628'045</b>
	GE								<b>76'693'869</b>

		← àfp →				Décompte final, répartition fonds
Selon cv	Total	Dépendé Total	CH théorique			
7'054'922	88'186'533	96'197'879	7'695'830		<b>7'652'295</b>	
					<b>88'545'584</b>	

Ces décomptes ne font pas partie des comptes annuels du fait que les aides financières sont versées à l'Etat de Genève, propriétaire des infrastructures, qui délègue aux tpg une partie de la réalisation technique et de la gestion administrative du projet. Ils ont obtenu l'approbation de l'Office Fédéral des Transports le 24 octobre 2011.

## Convention n°4 du 4.07.2005 selon l'article 56 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF, RS 42.101) du 20 décembre 1957.

Comme convenu dans la convention n°4, nous mentionnons, dans la présente annexe au rapport de gestion 2011, le rapport final des prêts et aides financières reçus de la Confédération.

La 4<sup>e</sup> convention, datée du 4 juillet 2005, entre la Confédération, le Canton de Genève et les Transports publics genevois régit le financement de l'investissement pour le projet d'extension tramway au Boulevard Georges-Favon, dont le montant total s'élève à CHF (HT) 2'472'000.

La Confédération a contribué au financement du programme d'investissement, comme prévu à l'article 2 de la 4<sup>e</sup> convention, à raison de CHF 177'317.

### A. Origine des fonds

Origine	Participation Confédération et canton	Total Prêts + Contributions + Fonds propres (1=2+3+4+5+6)	Prêts		Contributions à fonds perdu yc TVA (4)	Propre financement Ct 100% yc TVA (5)	Propre financement TVA sur (3) cond.remb. (6)
			Remboursables (2)	Conditionnellement remboursables hors TVA (3)			
		0					
Confédération	8,00%	177'317		149'497	27'820		
Canton de Genève	92,00%	2'039'145		1'719'210	319'935		
Canton de Genève 100%		443'410				301'388	142'022
<b>Fonds à disposition yc TVA</b>		<b>2'659'872</b>	<b>0</b>	<b>1'868'707</b>	<b>347'755</b>	<b>301'388</b>	<b>142'022</b>

Participation CH/GE :% avec propre financement Ct 100% (5) et propre financement TVA sur (3)

| ← 443'410 → |



**B. Affectation des fonds**

Projet: Section « Georges Favon »

| ← Financement en faveur de projets relevant du trafic d'agglomération → |

**Utilisation des fonds selon décompte final (art. 4 de la convention 5):**

	Coûts budgétés (6)	Coûts globaux (7=12+15)	Activat. part. Install./Stock (8)	C. remboursable activation (9)	À fond perdu (10)	Propre finan- cement (11)	Total (12=8+9+10+11)
Acquisition de terrain et droits	0	0	0	0	0	0	0
Infrastructures	1'060'000	1'087'895	0	718'011	135'987	233'897	1'087'895
Plantations	0	0	0	0	0	0	0
Voies de circulation	761'400	794'404	0	794'404	0	0	794'404
Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0
Installations	40'000	38'546	0	0	38'546	0	38'546
Installations pour traction	250'000	296'144	0	296'144	0	0	296'144
Sécurité	160'000	84'977	0	0	67'981	16'995	84'977
Véhicules et matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses à la réalisation	200'600	188'322	0	147'679	21'774	18'870	188'322
<b>Total Fonds investissement (HT)</b>	<b>2'472'000</b>	<b>2'490'287</b>	<b>0</b>	<b>1'956'237</b>	<b>264'288</b>	<b>269'763</b>	<b>2'490'287</b>
<b>TVA (7,6%)</b>	<b>187'872</b>	<b>186'471</b>	<b>0</b>		<b>17'295</b>	<b>20'502</b>	<b>37'797</b>
TVA sur cond. Remboursable						148'674	148'674
<b>Total y compris TVA (7,6%)</b>	<b>2'659'872</b>	<b>2'676'759</b>	<b>0</b>	<b>1'956'237</b>	<b>281'583</b>	<b>438'939</b>	<b>2'676'759</b>

Différence Origine/Affectation des fonds \*

	87'530	-66'172	-4'471
←	16'887		→

**C. Ecart**

Ecart budgétaire	<b>-16'886,83</b>	-0,7%
------------------	-------------------	-------

Différence Origine/Affectation des fonds \*

**16'887,09****D. Décompte final répartition des fonds**

	← Total cond.remb. + àfp (CH+GE) →			← Conditionnellement remboursable (brz) →				Décompte final, répartition fonds	
	Selon cv	Effectif	Rapport	Selon cv CH	Total	Dépensé Total	CH théorique		
tpg 5	CH	2'216'462	2'237'820	100,96%	149'497	1'868'707	1'956'237	156'499	<b>155'006</b>
	GE								<b>1'801'231</b>

		← àfp →		Décompte final, répartition fonds
Selon cv CH	Total	Dépensé Total	CH théorique	
27'820	347'755	281'583	22'526	<b>22'311</b>
				<b>259'272</b>

Ces décomptes ne font pas partie des comptes annuels du fait que les aides financières sont versées à l'Etat de Genève, propriétaire des infrastructures, qui délègue aux tpg une partie de la réalisation technique et de la gestion administrative du projet. Ils ont obtenu l'approbation de l'Office Fédéral des Transports le 24 octobre 2011.

## Convention n°5 du 4.07.2005 selon l'article 56 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF, RS 42.101) du 20 décembre 1957.

Comme convenu dans la convention n°5, nous mentionnons, dans la présente annexe au rapport de gestion 2011, le rapport final des prêts et aides financières reçus de la Confédération.

La 5<sup>e</sup> convention, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2005, entre la Confédération, le Canton de Genève et les Transports publics genevois régit le financement de l'investissement pour le projet d'extension tramways, section Grand-Lancy, dont le montant total s'élève à CHF (HT) 43'407'970.

La Confédération a contribué au financement du programme d'investissement prévu à l'article 2 de la 5<sup>e</sup> convention à raison de CHF 3'515'553.

### A. Origine des fonds

Origine	Participation Confédération et canton	Total Prêts + Contributions + Fonds propres (1=2+3+4+5+6)	Prêts		Contributions à fonds perdu yc TVA (4)	Propre financement Ct 100% yc TVA (5)	Propre financement TVA sur (3) cond.remb. (6)
			Remboursables (2)	Conditionnellement remboursables hors TVA (3)			
		0					
Confédération	7,75%	3'515'553		1'444'165	2'071'388		
Canton de Genève	92,25%	41'819'466		16'607'900	23'820'959	1'390'607	
Canton de Genève 100%		1'371'957					1'371'957
<b>Fonds à disposition yc TVA</b>		<b>46'706'976</b>	<b>0</b>	<b>18'052'065</b>	<b>25'892'347</b>	<b>1'390'607</b>	<b>1'371'957</b>

Participation CH/GE :% avec propre financement Ct 100% (5) et propre financement TVA sur (3)

| ← 2'762'564 → |

**B. Affectation des fonds**

Projet: Section «Grand-Lancy»

| ← Financement en faveur de projets relevant du trafic d'agglomération → |

**Utilisation des fonds selon décompte final (art. 4 de la convention 5):**

	Coûts budgétés (6)	Coûts globaux (7=12+15)	Activat. part. Install./Stock (8)	C. remboursable activation (9)	À fond perdu (10)	Propre finan- cement (11)	Total (12=8+9+10+11)
Acquisition de terrain et droits	5'530'970	2'671'790		1'041'540	1'630'250		2'671'790
Infrastructures	22'738'000	24'343'087		4'740'348	19'602'739		24'343'087
Voies de circulation	4'168'000	3'246'075		3'246'075			3'246'075
Installations en général	900'000	1'223'332			971'551	251'781	1'223'332
Installations pour traction	2'712'000	2'419'847		2'419'847			2'419'847
Inst. Sécurité, télécom. et régulat.	2'061'000	1'609'253			1'287'402	321'851	1'609'253
Honoraires	5'298'000	5'537'085		1'408'178	3'013'859	1'115'048	5'537'085
<b>Total Fonds investissement (HT)</b>	<b>43'407'970</b>	<b>41'050'470</b>	<b>0</b>	<b>12'855'989</b>	<b>26'505'801</b>	<b>1'688'680</b>	<b>41'050'470</b>
<b>TVA (7,6%)</b>	<b>3'299'006</b>	<b>2'917'830</b>	<b>0</b>		<b>1'890'542</b>	<b>128'340</b>	<b>2'018'882</b>
TVA sur cond. Remboursable						898'949	898'949
<b>Total y compris TVA (7,6%)</b>	<b>46'706'976</b>	<b>43'968'300</b>	<b>0</b>	<b>12'855'989</b>	<b>28'396'343</b>	<b>2'715'968</b>	<b>43'968'300</b>

Différence Origine/Affectation des fonds \*

-5'196'076 2'503'996 -46'596

| ← -2'738'676 → |

**C. Ecart**

Ecart budgétaire	<b>2'738'675,82</b>	6,7%
------------------	---------------------	------

Différence Origine/Affectation des fonds \*

**-2'738'676,04****D. Décompte final répartition des fonds**

	← Total cond.remb. + àfp (CH+GE) →			← Conditionnellement remboursable (brz) →				Décompte final, répartition fonds	
	Selon cv	Effectif	Rapport	Selon cv CH	Total	Dépensé Total	CH théorique		
tpg 5	CH	43'944'412	41'252'332	93,87%	1'444'165	18'052'065	12'855'989	1'028'479	<b>1'028'479</b>
	GE								<b>11'827'510</b>

← àfp →				
Selon cv CH	Total	Dépensé Total	CH théorique	
2'071'388	25'892'347	28'396'343	2'271'708	
				<b>2'271'708</b>
				<b>26'124'635</b>

Ces décomptes ne font pas partie des comptes annuels du fait que les aides financières sont versées à l'Etat de Genève, propriétaire des infrastructures, qui délègue aux tpg une partie de la réalisation technique et de la gestion administrative du projet. Ils ont obtenu l'approbation de l'Office Fédéral des Transports le 24 octobre 2011.

**tpg - transports publics genevois**

Route de la Chapelle 1, case postale 950

1212 Grand-Lancy 1, Suisse

Tél. +41 22 308 33 11

Fax +41 33 308 34 00

info@tpg.ch - [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)